

Date :
25/10/2000

Origine :
DDRI
AC

Réf. :
DDRI n° 130/2000
AC n 44/2000
 n /
 n /

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Plan de classement :

21

Titre :

Contrôle interne et CMU

Résumé :

Transmission d'un guide de procédures nationales relatives à la mise en place et
au suivi de la CMU (base et complémentaire)
Transmission d'un guide de contrôle de ces procédures, élaboré à partir d'une
analyse des risques

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

Dossier suivi par :

Téléphone :

Bernadette MOREAU
01.42.49.34.36

Date de Réponse :

Claire THIRET
01.42.79.33.40

DDRI
AC

25/10/2000

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine :
DDRI
AC DCI/VN

N/Réf. : DDRI n° 130/2000 – AC n° 44/2000

Objet : Contrôle interne et CMU.

La mise en place de la Couverture Maladie Universelle a été la principale nouveauté de cette année : nouvelle prestation, nouvelle façon de travailler, nouveaux outils et surtout conditions d'attribution inhabituelles, nécessitant une adaptation certaine et rapide des organisations.

Cet environnement très différent du métier de l'Assurance Maladie implique des nouveaux risques, des nouvelles procédures de travail et de nouveaux contrôles.

Le guide des procédures et le guide de contrôle diffusés par cette circulaire devront permettre aux caisses de mieux maîtriser la complexité du dispositif CMU et d'initier les contrôles à mettre en œuvre. Il vient en complément des procédures déjà mises en application dans les caisses et constitue un outil de référence national.

Ces deux documents ont été réalisés par un groupe de travail émanant du Comité national de Contrôle Interne, constitué de sept Caisses Primaires, et des services de la CNAMTS concernés par la CMU.

Vous trouverez ces documents sur le portail intranet "CONTROLE INTERNE" (médiam) que la CNAM vient de mettre à disposition des caisses.

Ces documents répondent à trois objectifs :

■ **L'analyse et la maîtrise de l'impact de la CMU sur l'organisation des tâches**

- ✧ en modélisant de façon détaillée les procédures de traitement liées à la CMU, étape par étape, en précisant dans la mesure du possible les moyens, les résultats et les risques spécifiques à chaque étape,
- ✧ en réalisant des fiches techniques complémentaires permettant de rappeler certaines dispositions et d'aider à la compréhension technique des traitements, des outils ou d'autres points particuliers,
- ✧ en apportant tout au long de la procédure les réponses aux risques identifiés.

■ **La mise à disposition d'un référentiel national unique aux organismes**

- ✧ en s'assurant que les guides s'adaptent bien aux différentes organisations des CPAM,
- ✧ en s'assurant également de la conformité et de la validité des documents par rapport à la réglementation connue à ce jour,
- ✧ en utilisant une formalisation simple et inter-active,
- ✧ en utilisant un support de communication accessible à tous et facile à mettre à jour.

■ **L'intégration du contrôle interne au cœur des métiers de l'Assurance Maladie**

- ✧ en identifiant les risques en amont de la procédure et en apportant le maximum de réponses à chaque étape de la procédure et dans les fiches techniques,
- ✧ en faisant ressortir l'importance de l'auto-contrôle, de la supervision et du contrôle de procédures,
- ✧ en mettant en évidence les risques à traiter a posteriori dans le plan de contrôle interne de l'organisme.

La réalisation de référentiels de procédures nationaux fait partie des objectifs du projet de branche de l'Assurance Maladie et cette diffusion est la première concrétisation de cet objectif.

Ces guides de procédures et de contrôle sont avant tout des aides auxquels les organismes doivent se référer pour construire leurs propres dispositifs internes.

La Caisse Nationale ne trouvera que des avantages à connaître les réactions des caisses sur l'intérêt de ces documents, leur faiblesse et les améliorations susceptibles d'y être apportées.

Le Directeur Délégué
aux Risques

L'Agent Comptable

Antoine MASSON

Alain BOUREZ

Pour des raisons techniques d'intégration dans MEDIAM, les annexes sont intégrées dans les lettres CNAMTS du 25/10/2000 suivantes :

- *lettre CNAMTS du 25/10/2000* relative à la couverture maladie universelle, guide de procédures
- *lettre de la CNAMTS du 25.10/2000* relative à la couverture maladie universelle, guide de contrôle